

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET II

RAPPORT D'ACTIVITÉS
Période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020

La MRC de Manicouagan a le plaisir de vous présenter son rapport annuel d'activités 2020 relatif au Fonds régions et ruralité, volet II. Le présent rapport annuel d'activités est produit au bénéfice de la population de la MRC et comprend deux sections soit :

1. **Le bilan**

2. **La délégation à un organisme à but non lucratif Innovation et Développement (ID) Manicouagan en matière de développement local et régional**

1. LE BILAN

Financement du FRR-2

Voici les sommes reçues s'appliquant au Fonds régions et ruralité, volet II (FRR-2) :

- | | | |
|---|---|--------------|
| • | Sommes reçues du MAMH | 1 267 590 \$ |
| • | Sommes dédiées par la MRC au développement économique | 0 \$ |
| | | ----- |

Enveloppe totale FRR-2 pour la période d'avril à décembre 2020	1 267 590 \$
---	---------------------

Dépenses allouées par le FRR-2

Nous vous présentons maintenant les dépenses effectuées en 2020 pour chaque priorité d'intervention retenue par la MRC de Manicouagan.

Priorité 1 Réaliser les mandats de la MRC en regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire

- | | | |
|---|--|----------------------|
| • | Réalisation des différents mandats de la MRC | 0 \$ |
| | Total pour la priorité 1 | -----
0 \$ |

Priorité 2 Promouvoir et soutenir l'entrepreneuriat et les entreprises par le biais d'ID Manicouagan

- | | | |
|---|--|----------------------|
| • | Projet engagé 2020 | 0 \$ |
| • | Affectation à ID Manicouagan – Développement économique
<i>Les sommes affectées servent aux dépenses de fonctionnement d'ID Manicouagan comme les salaires, le téléphone, le loyer, les fournitures de bureau, etc.</i> | 0 \$ |
| | Total pour la priorité 2 | -----
0 \$ |

Priorité 3 **Soutenir le développement rural dans les municipalités locales de son territoire. Pour la ville de Baie-Comeau, seul le territoire hors du périmètre urbain est concerné**

• Total des engagements pour projets 2020	0 \$
• Ressource pour le développement rural	24 137 \$

Total pour la priorité 3	24 137 \$

Priorité 4 **Mobiliser la communauté et soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans la ville de Baie-Comeau**

Projets	Date de début	Date de fin	Montant du fonds engagé	Montant du fonds versé	Valeur totale du projet réalisé
Corporation de gestion du port de Baie-Comeau Étude pour Hub d'entreposage phase 2	2020	2022	44 218 \$	44 218 \$	126 176 \$
Total 2020			44 218 \$	44 218 \$	126 176 \$

• Total des engagements pour projets 2020	44 218 \$

Total pour la priorité 4	44 218 \$

Priorité 5 **Participer et collaborer aux échanges avec les MRC et les différents ministères et organismes afin de convenir des ententes sectorielles de développement**

• Total des engagements 2020	0 \$

Total pour la priorité 5	0 \$

Priorité 6 **Promouvoir et soutenir les organismes dans les secteurs de la santé, de l'éducation, les arts et la culture, le transport, de l'agroalimentaire, du recrutement et de la rétention de la main-d'œuvre, ainsi que la jeunesse**

• Total des engagements 2020	0 \$

Total pour la priorité 6	0 \$

FRAIS ADMINISTRATIFS

1^{er} avril 2020 au 31 décembre 2020

Montant du FRR	1 267 590 \$
Somme dédiée par la MRC	0 \$

Enveloppe totale du FRR pour la période d'avril à décembre 2020 **1 267 590 \$**

% salaire aménagement du territoire et administration	0 \$
% salaire ruralité	24 137 \$

Sous-total **24 137 \$**

Affectation ID Manicouagan – Développement économique	\$
Projet - PSPS	44 218 \$
Subvention OBNL	0 \$
Ententes avec les gouvernements et d'autres organismes	0 \$
Promotion et soutien des organismes dans différents secteurs	0 \$

Total des dépenses **68 355 \$**

Résiduel au 31 mars 2020 **1 199 235 \$**

RÉSUMÉ FINANCIER

Allocation au Fonds régions et ruralité - volet II	1 267 590 \$
Dépenses relatives aux priorités d'intervention 2020	(68 355 \$)
Résiduel du FRR-2 au 31 décembre 2020	1 199 235 \$

2. LA DÉLÉGATION À UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

La MRC de Manicouagan a confié l'exercice de sa compétence en matière de développement local et régional à Innovation et Développement Manicouagan jusqu'au 31 mars 2025.